Journal de la vie associative
Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

ECHANGE

Mensuel gratuit - numéro 141 - déc. 2010/janv. 2011

PERMANENCES

ADSCB centre de ressources à la vie associative :
Permanences de Céline Sauger et de Stéphanie Besson.
- **Briançon** (à la MJC, 2ème étage)
Lundi de 9h à 12h et mercredi de 14h à 18h30
- **Aiguilles** (au Relais services publics)
1er lundi du mois de 14h à 18h (prendre rendez vous auprès de Laetitia Pras au 04 92 46 85 23)
- **Guillestre** (à la Mairie)
3ème lundi du mois de 14h à 18h
- **L'Argentière** (au Relais services publics)
4ème lundi du mois de 14h à 17h30
Prise de rendez-vous conseillée

Site : http://adscb.asso05.com
Courriel : adscb@free.fr **/ Tél** : 04 92 20 32 31

ENVOI DE VOS TEXTES ET ANNONCES
Un courriel : journal.echange@wanadoo.fr
Une adresse postale : «Echange» ADSCB
35 rue Pasteur - 05100 Briançon

DEMANDE D'ABONNEMENT électronique à la version pdf du journal : adscb.web@free.fr

Ce bulletin mensuel et gratuit est publié par l'ADSCB.
Siège social : Maison des Jeunes et de la Culture - Centre Social 35 rue Pasteur 05100 Briançon - Tél. : 04 92 20 32 31.
Imprimé par nos soins - Dépôt légal n° 36140818R - Directeur de la publication : Daniel GILBERT - Maquette : SWapp
Courriel : journal.echange@wanadoo.fr
Partenariats avec la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (9 communes), Abriès, Guillestre, Le Monêtier Les Bains, Montgenèvre, Névache, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Saint Chaffrey, Saint Clément sur Durance, La Salle Les Alpes, Val des Prés, Villard Saint Pancrace.

DOSSIER DU MOIS : pages 2 à 4
Dossier de subventions : mode d'emploi
Précisions techniques de la ville de Briançon

CHRONIQUE DE LA MAPEMONDE : page 5
Quand on est au bout du droit

LA PAGE DES JUNIORS : page 5

EXPRESSION LIBRE : page 6
Florilège de retraites

CLIN D'ŒIL NATURE : page 7
La nature en hiver

ASSOCIATION DU MOIS : page 10
Association Familiale Briançonnaise

Et retrouvez les ANNONCES ASSOCIATIVES et LA VIE DES ASSOCIATIONS au fil des pages.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI !

La loi de 1901 fait référence à quatre catégories de ressources financières pour les associations : les dons manuels, les subventions, les cotisations et les legs. Ainsi, bien souvent, les subventions constituent une ressource financière qui s'avère importante, voire déterminante, pour les associations. Mais, il convient de préciser qu'elles ne sont en aucun cas un dû. Aucune loi n'oblige les pouvoirs publics à attribuer une subvention.
Cependant, que ce soit pour la création d'une association, pour une nouvelle action au sein de l'association (y compris la création d'un emploi), le développement de l'association, des projets d'investissement, l'Etat et les collectivités locales essayent de se mobiliser pour soutenir financièrement la vie associative. Aide au fonctionnement, aux actions spécifiques, à l'investissement… les possibilités existent pour qui sait bien «ficeler» son dossier.

1) DEFINIR SON PROJET

Avant de se lancer, il convient toujours de répondre de manière posée à quelques questions préalables.
Très concrètement, il s'agit tout d'abord de transcrire rigoureusement et par écrit le projet dans le but de bien clarifier la démarche pour l'ensemble des membres de l'association et de faciliter, par la suite, la constitution du dossier de demande de subvention.

Bien identifier les points suivants :

Le titre du projet ; son **contexte** (présentation de l'environnement, identification d'un besoin, la place de l'association dans cet environnement (compétence, légitimité) ; le **résumé** du projet, en quelques lignes ; ses **objectifs** (pourquoi l'association mène ce projet, quels résultats en attend-elle ? Impact sur le territoire, utilité, durabilité, rôle des bénéficiaires, liens entre les acteurs (réseau), partenaires …) ; le **contenu** du projet ; **le public** visé, le nombre de bénéficiaires ; le **lieu ;** le **calendrier** (date de mise en œuvre, étapes et durée du projet) ; les **moyens** humains (professionnels, bénévoles, partenaires associés), les moyens matériels et financiers ; les **outils d'évaluation** : mesure des résultats par rapport aux objectifs fixés, effets attendus .

Obtenir un numéro de SIRET :

Pour demander et recevoir une subvention, l'association doit disposer d'un numéro de SIRET. Il faut le demander (service gratuit) à la direction régionale de l'INSEE - BP 1, 13361 Marseille Cedex, en joignant copie des statuts, du Journal Officiel et du récépissé de la Préfecture.

2) A QUI S'ADRESSER ?

En principe, L'Union Européenne, l'Etat, les régions, les départements, les Pays, les Communautés de Communes, les communes et les établissements publics peuvent attribuer des subventions. Chaque entité a, en principe, ses champs d'intervention.

Etat et collectivités territoriales :

Les **communes** financent essentiellement des actions culturelles, sportives, de développement économique, d'animation visant la cohésion sociale. Elles délèguent parfois aux Communautés de Communes les compétences pour l'éducation à l'environnement, les politiques jeunesse, etc.

Les **départements** financent les associations du secteur sanitaire et social, la culture, la protection de la nature, le tourisme et souvent le sport. Dans les Hautes Alpes, le Conseil Général finance environ 800 associations par an. Son champ d'intervention est très large et plus ou moins variable selon les années. Il concerne autant le sport que (la jeunesse, l'environnement, l'agriculture, l'humanitaire, l'insertion par le développement économique, le handicap...

Les **régions** interviennent pour les associations dans la culture, le sport, la formation professionnelle, l'emploi, l'environnement, les transports, etc.

L'Etat cible différents domaines que le gouvernement juge prioritaires.

L'**Europe**, enfin, attribue des subventions si les projets de l'association entrent dans le cadre des priorités européennes (la coopération entre territoires frontaliers, européens, extra-européens, les jeunes, l'éducation informelle, la formation professionnelle…). Les programmes européens couvrent un large panel de secteurs. Ces demandes de subventions sont suivies, soit directement par les services de la commission européenne, dans le cadre d'un appel à projet européen, soit par la préfecture de région dans le cadre des fonds déconcentrés (FEDER, FSE…)

Les C.A.F. (caisses d'allocations familiales) versent des aides aux structures ayant reçu un agrément, une habilitation.

Les fondations :

Certaines fondations interviennent directement sur des projets, d'autres fonctionnent de manière indirecte en passant par des relais locaux. Les domaines d'intervention sont variables. Une grande partie des fondations lancent des appels à projets, pour des publics, des zones géographiques ou des champs d'actions. Sur 1500 fondations existantes, 600 sont hébergées par la **Fondation de France**.

3) CONSTITUER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Un dossier commun de demande de subvention

Pour simplifier les démarches, un dossier commun de demande de subvention (dossier COSA) est prévu pour l'ensemble des administrations de l'Etat. Les éléments à transmettre à l'appui du dossier varient selon s'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, ainsi que selon le montant demandé.

Institué en 2002, le dossier unique de demande de subvention est un formulaire-type destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part d'une autorité administrative (État ou établissements publics). Il permet une harmonisation des modalités de traitement du dossier, et nécessite moins de pièces justificatives à fournir pour les demandeurs.

Attention, ce dossier concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association. Il exclut les demandes relatives à l'investissement.

Il est en ligne, téléchargeable sur plusieurs sites dont : www.cosa.gouv.fr ou www.associations.gouv.fr et se compose de 6 parties :

- Des informations sur l'identification de l'association, ses activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs aux ressources humaines ;

>>> Demandes de subventions : mode d'emploi !

- Le budget prévisionnel de l'association ;
- La description de l'action projetée, à remplir si la demande de subvention correspond au financement d'une action spécifique ;
- L'attestation sur l'honneur permettant au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant ;
- La liste des pièces à fournir par l'association (les derniers comptes approuvés, le rapport d'activités, etc.) ;
- Le compte-rendu financier composé d'un tableau, d'une annexe explicative et d'un bilan qualitatif à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention à été accordée afin de justifier de l'utilisation des fonds qui ont été accordés.

Des dossiers types

Cependant, la plupart des collectivités qui octroient des subventions produisent des documents à remplir afin que le dossier de subvention fasse apparaître les éléments qui leur permettront de décider. C'est le cas de la Ville de Briançon qui met cette année en ligne un dossier COSA personnalisé (Cf encart). Il est fortement conseillé d'utiliser ces dossiers types à disposition dans les instances concernées ou téléchargeables sur leurs sites.

Pour le Conseil Général :

www.cg05.fr (cliquer sur une rubrique par ex «solidarité», puis «aides aux associations»)
Sont téléchargeables :
- le dossier de demande de subvention-fonctionnement avec les spécificités demandées par le département.
- le Guide pratique de l'association des Hautes Alpes
- la liste des associations subventionnées en 2008 et 2009.

Pour la Région PACA :

www.regionpaca.fr (sur la page d'accueil, cliquer «vie associative» puis «Règlement financier et dossier de demande de subvention»)
Sont téléchargeables :
- le dossier de demande de subventions-Investissement
- le dossier de demande de subventions-Exploitation
- le dossier de demande de subventions-Actions spécifiques de Fonctionnement
- le règlement financier

Attention : Deux dates pour le dépôt des dossiers pour 2011 en fonction du calendrier de vos projets : 7 janvier 2011 et 13 mai 2011.

4) ET APRES ?

Votre dossier est complet et déposé à la collectivité concernée. Si la subvention est accordée :

Rendre des comptes sur les subventions

L'association bénéficiant de subventions affectées à un projet particulier, doit attester de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention en déposant un compte rendu financier auprès de l'organisme subventionnaire dans les six mois suivant la fin de l'exercice concerné. Une subvention doit être utilisée conformément à l'objet pour lequel elle a été accordée, et l'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié.

L'arrêté du 11 octobre 2006 précise que ce compte rendu doit se présenter comme suit :
- un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet subventionné faisant apparaître les écarts éventuels en euros et en pourcentage, entre le budget prévisionnel et la réalisation.
- Une annexe en deux parties : la première commente les clefs de répartition des charges indirectes et les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réalisé. La seconde analyse l'action (déroulement, rapport résultat sur objectifs).

Le mot de l'ADSCB

L'ADSCB, de par sa fonction, ses statuts, est une interface entre les associations et les collectivités locales. La nouvelle convention qui sera signée entre la ville de Briançon et l'ADSCB formalisera cet aspect. Les procédures d'aide à la formulation, de dépôt, de critérisation et d'examen des demandes de subvention entrent dans ses attributions et il est logique qu'elle soit sollicitée par la municipalité pour, entre autres tâches, aider à faire évoluer le formulaire de demande de subvention.

Rappelons que le formulaire des années précédentes avait déjà été refait dans le même cadre pour le mettre en conformité avec le plan comptable. Depuis, le dossier COSA est paru et il est utilisé à de nombreux échelons (de la commune à l'Etat, en passant par les partenariats autres que les collectivités territoriales).

Il paraissait évident que le support COSA soit utilisé à l'échelon communal pour que les associations n'aient qu'un modèle de base à remplir pour toutes les demandes de subvention.

A cette base s'ajoutent :

1-des documents comptables (compte de résultat et bilan qui ne figurent pas dans le dossier COSA)

2-des pages purement locales : la municipalité voulait éclairer différemment les informations sur les aides indirectes. En dissociant les aides permanentes (mise à disposition de locaux, de personnel…) des aides ponctuelles (ex : le Forum des associations), on arrive à une lecture plus claire. Hormis cet aspect, les pages locales reprennent les données des formulaires précédents.

Sous cette forme nouvelle, c'est aussi un outil de communication et de travail pour l'ADSCB : nous pouvons proposer aux communes autres que celle de Briançon d'utiliser ce même dossier, quitte à simplifier les pages locales si nécessaire. Mais cet outil aura l'avantage, à terme, de proposer un seul modèle de demande de subvention : le COSA qui est reconnu partout et les pages spécifiques aux différents financeurs, ce qui, pour les trésoriers et secrétaires d'associations, évitera de remplir nombre de dossiers différents.

Comme tout nouveau dossier, il peut poser quelques problèmes d'adaptation, et nous sommes prêts à apporter aux associations toute l'aide nécessaire. Par exemple, le fait que le dossier soit en format PDF ne permet pas de le compléter sur l'ordinateur. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

SOLIDARITE

Les jeunes de l'aumônerie seront présents au **Marché de Noël** les **11 et 12 décembre** 2010. Leur action de solidarité : informer sur la situation d'un orphelinat "Nid des enfants de Marie" à Haïti et vendre des sachets de 500 gr de riz pour 2 €.
L'argent récolté sera envoyé sur place car les containers sont trop souvent mal acheminés. Cela permettra l'achat sur place d'eau et d'eau de javel.
Les jeunes seront également aux sorties des caisses du magasin 'Géant' à la grand'boucle, les **22, 23 et 24 décembre**, pour emballer vos cadeaux. Faites leur bon accueil.

CONTES

Dans le cadre de La Grande Befanade (semaine italienne) organisée par l'Office de Tourisme Briançonnais, l'Association Contes et Histoires offrira dans la salle du Vieux Colombier le mercredi 5 janvier à 17h30 quelques Gourmandises d'Hiver. Les contes, tels des papillotes, se savourent à toute heure du jour !

http://contesethistoires.asso05.com/
Association Contes et Histoires, Les Vigneaux 05120 ; 04 92 23 07 19

CONFERENCE UTL

Rabelais et la Musique par Jean-José Boutaric, Docteur en médecine, en sciences historiques et philologiques. Vendredi 10 décembre 2010 à 18h à l'UTL 23B avenue de la République à BRIANCON

François Rabelais est fort mal connu du grand public, trop souvent présenté à l'école comme une moine paillard, un médecin gros mangeur et buveur, politiquement incorrect. Cette façade cache un philosophe généreux, un esprit ouvert, curieux de tout, un fantastique et spirituel érudit. Sa culture musicale n'est qu'une facette de ses multiples talents...

A VENDRE

IME Jouclaret vends 6 chaises petites tailles pour enfant jusqu'à 8- 10 ans entièrement neuves (jamais servies) achetés au pris de 305 € en début d'année. Vendues au prix de 150 € ; Contacter le directeur au 04 92 21 28 56

>>> Demandes de subventions : mode d'emploi !

Il peut être souhaitable pour certaines associations de mettre en place une comptabilité analytique.
Le compte rendu financier, obligatoire pour les associations bénéficiant de subventions affectées à un projet précis, permet d'attester du bon emploi du financement perçu.
La Région informe les associations que, si la démarche ci-dessus n'est pas respectée, le versement d'une subvention peut être gelé, et son remboursement peut être demandé. Elle précise également que chaque versement nécessite un RIB, et que le nom exact de l'association demandeuse doit paraître sur le RIB, sous peine de refus du dossier.

Pour vous aider dans vos démarches de demandes de subventions :
Le Conseil général
le Guide pratique de l'association des Hautes Alpes
Contact : David Daumas tel : 04 92 40 39 16

La Région
- le guide à l'usage des associations
- Contact : Christine Miegge ; Antenne départementale, Place Frédéric-Euzières, 05000 Gap ; Courriel : cmiegge@regionpaca.fr ; Tel : 04 92 53 84 61

ADSCB - Centre de Ressources à la Vie Associative
- Contact : Céline Sauger, Stéphanie Besson
35, rue Pasteur - 05100 Briançon
Tél. 04 92 20 32 31 - fax 04 92 20 32 92
Courriel : adscb@free.fr - http://www.adscb.asso05.com
- Permanences :
Briançon : lundi (9h - 12h) mercredi (14h - 18h30) / Aiguilles : 1er lundi du mois (l'après-midi sur RV) / Guillestre : 3ème lundi du mois (14h - 18h) / L'Argentière : 4ème lundi du mois (14h - 17h30)

Précisions techniques communiquées par la Mairie de Briançon

Quelle est la démarche à suivre pour retirer, remplir et déposer le dossier de demande de subvention à la Mairie ?
Vous pouvez retirer le dossier en mairie ou le télécharger sur site internet de la Mairie. En cas de difficulté pour le remplir, vous pouvez demander l'aide d'un élu concerné par le champ d'action de votre association. Marie Marchello pour le secteur social ; Nicole Guérin pour la culture ; Eric Peythieu pour le sport ; Catherine Guigli pour les affaires scolaires. Ces élus travaillent sous la houlette de Raymond Cirio Adjoint délégué aux Associations.
Le dossier doit être déposé en Mairie, en double exemplaire. L'un sera étudié à la mairie par les élus référents, l'autre sera remis à l'ADSCB.

En quoi l'ADSCB est-elle associée à cette étude des dossiers ?
L'ADSCB, pôle d'appui à la Vie associative est un partenaire rigoureux et qui a l'habitude de rencontrer et de conseiller les associations notamment pour les aider dans leurs diverses démarches de demandes de subventions. Elle a cette compétence et par le biais d'une convention signée avec la municipalité. Elle redevient donc un interlocuteur entre la Mairie et les associations. Elle apportera un regard technique sur les demandes de subventions et contactera les associations dont le dossier n'est pas conforme aux exigences de la Mairie pour les aider à le compléter.
Parallèlement, la municipalité et l'ADSCB ont travaillé ensemble en amont sur le dossier de demandes de subventions. Il se compose désormais d'un dossier COSA et d'une page supplémentaire propre à notre ville.
La volonté de la municipalité est d'étudier chaque dossier – projets ou missions de l'association - , de connaître et comprendre ses objectifs, et d'avoir un bilan financier précis notamment pour les subventions attribuées l'an dernier. Nous avons aussi souhaité avoir une lecture précise pour distinguer les subventions attribuées de fonctionnement, d'événementiel et d'investissement exceptionnel.
C'est expérimental et un réajustement sera sans doute nécessaire l'an prochain pour tendre vers le dossier « idéal ». Un courrier va être envoyé rapidement par Raymond Cirio aux associations de notre territoire pour leur expliquer le fondement de notre démarche.

Pourquoi proposer un dossier COSA aux associations ?
Pour la mairie, le dossier COSA facilite et clarifie la lecture. Cela nous permet d'avoir les mêmes bases et clefs de compréhension pour tous les dossiers.
Pour les associations, cela simplifie leurs démarches et diminue le temps de travail des bénévoles pour remplir les dossiers ; le dossier une fois rempli peut être réutilisé dans les autres collectivités territoriales qui acceptent le COSA.

Quelle est la date pour le dépôt des dossiers?
Elle est fixée au 31 décembre ; c'est un délai court, mais il est déterminé par l'agenda budgétaire. En outre, il nous permettra de contacter les associations quand leur dossier manque d'éléments nécessaires pour déterminer le montant de la subvention.

Pour conclure ?
La municipalité souhaite pouvoir satisfaire les demandes des associations. Elle le fera dans un souci d'équité, et sans pouvoir augmenter la somme globale des subventions attribuées l'an dernier.…

Propos de Nicole Guérin, Adjointe déléguée à la culture

CHRONIQUE DE LA MAPEMONDE

QUAND ON EST AU BOUT DU DROIT

Quand deux logiques législatives s'affrontent, quand deux « droits » se télescopent, quand des logiques comptables se heurtent à des considérations humanitaires, l'action citoyenne prend toute sa place.

Aujourd'hui plus que jamais, les citoyens sont les garants du respect des droits des personnes face à un droit administratif et répressif qui peut ôter humanité et dignité aux personnes.

Nous en avons été témoins, il y a quelques jours dans le Sud du département.

Un étranger en situation irrégulière voulait se marier avec une jeune femme française. La préfecture et le procureur ayant découvert l'irrégularité de sa situation, exigeaient du jeune homme qu'il reparte dans son pays au plus vite, quitte à le renvoyer de force.

Pourtant, même pour un étranger en situation irrégulière (sans papier), le droit au mariage fait partie des libertés fondamentales, inscrites dans la convention européenne des droits de l'homme, inscrites dans la constitution française. Ce droit avait d'ailleurs été rappelé par Mme ALLIOT-MARIE, Garde des Sceaux, en juin dernier.

Pourtant, être en situation irrégulière est un délit, un délit que les autorités publiques voulaient à tout prix faire cesser. Il est dans les prérogatives du procureur de faire cesser toute situation délictueuse. Il est dans les prérogatives du préfet de faire éloigner les étrangers en situation irrégulière.

Un bras de fer s'est donc installé entre les futurs époux et les autorités. Les uns voulaient faire respecter leur droit à se marier, les autres voulaient faire respecter le droit et le devoir d'éloigner le jeune homme. Le bons sens aurait voulu qu'un arrangement puisse être trouvé, d'autant plus que le marié avait son billet d'avion pour le lendemain du mariage, mais des logiques différentes ne pouvaient mener qu'à la crispation et, en définitive, à l'affrontement.

> *« le droit au mariage fait partie des libertés fondamentales »*

Empêcher un mariage constitue une voie de fait, mais la police avait légitimité à interpeller le jeune homme. Dès lors, les forces de l'ordre voulaient l'interpeller le jour de son mariage par ce que c'était le seul lieu et le seul moment où elles étaient sûres de le trouver. Quand la logique mène à l'absurde...

Un déploiement d'une dizaine d'agents de la police de l'air et des frontières de Montgenèvre avait été mis en place, des gendarmes avaient disposé à l'entrée du village un barrage filtrant.

Mais un déploiement citoyen et militant a permis au bout du compte que le mariage soit célébré, non sans heurt. La mariée, enceinte de surcroît, a été contrainte, pour entrer dans la mairie, de franchir, entourée par une quarantaine de personnes, un cordon de policiers qui voulaient interpeller son futur époux. Elle a même reçu des gaz lacrymogènes. Le marié est reparti dans son pays pour chercher son visa nécessaire à la régularisation de sa situation.

On pourrait aisément dire « tout ça pour ça », mais selon du côté où l'on se place cette expression ne prend pas le même sens.

Anne-Laure PAU-BRISSY
pour la MAPEmonde - Mission d'accueil des personnes étrangères
MJC-CS du Briançonnais
35 rue Pasteur - 05100 Briançon
Tel : 04 92 21 08 43 - Port : 06 69 69 54 98
Fax : 04 92 21 01 66 - alb.mapemonde@gmail.com

LA PAGE DES JUNIORS

VOYAGE

Suite au séjour organisé par la MJC - Centre Social du Briançonnais et le Service de Prévention Spécialisée de la communauté de communes du Briançonnais, du 25 au 29 Octobre 2010 à Fréjus St Raphaël, quelques participants racontent leur séjour… Cette initiative a permis à douze jeunes du Briançonnais âgés de 11 à 16 ans de partir en vacances.

Témoignage d'A :

J'ai bien aimé St Tropez car on a dragué et on s'est embrouillé

J'ai bien aimé Marineland car c'est comme si on était au Groenland

Jeudi c'était Monaco les garros étaient à sept euros

Vendredi c'était OK Corral qui nous a remonté le moral

Et Samedi c'est fini, je me suis réveillé à midi.

Témoignage de S :

Ce voyage à Fréjus/ St Raphaël du 25 au 29 Octobre organisé par la MJC de Briançon a été une belle expérience. Apprendre à vivre tous ensemble et les activités étaient supers ! Dans les camions, on peut dire qu'on a bien rigolé avec le « ça touche ou ça touche pas ? » ou encore avec les blagues pas toujours drôles des Anim's !) Entre Monaco, St Tropez, Marineland et OK Corral c'était super ! Les nocturnes étaient bien même si une soirée en bord de mer aurait été bien ! Malgré les expériences de certains un peu foireuses c'était super, les anim's super sympas, l'ambiance des jeunes assez comique, l'auberge de jeunesse super ! Si c'était à refaire je le referai.

CONFERENCE ARNICA MONTANA

Mercredi 8 décembre 2010 à 20h30 à la MJC de Briançon (entrée libre) : "Des cendres à la reconquête de la vie : retour de la biodiversité après l'incendie du Bois de France (L'Argentière la Bessée) de 2003)", vidéoconférence par Claude Rémy, Président d'Arnica Montana, Professeur de SVT au lycée de Briançon.

Le 7 juillet 2003, un incendie se déclenche dans la forêt du Bois de France sur la Commune de l'Argentière la Bessée. 200 hectares de forêts seront détruits (il s'agit d'un des plus gros incendie du département). A partir de 2004, Arnica Montana lance un suivi de la recolonisation du Bois de France pour étudier le retour de la flore et de la faune. Ce suivi se poursuit actuellement. Nous présenterons lors de cette conférence les principaux résultats de cette étude.

FETE DE FIN D'ANNEE

Samedi 18 décembre : fête de fin d'année à Ribambelle (Lieu d'Accueil Parents enfants 0-4 ans). Accueil des familles de 9h à 11 h ; Echanges de comptines à 11 h ; Buffet partagé : apportez vos spécialités. Au Centre Social Intercommunal du Pays des Ecrins, Rue St Jean à l'Argentière la Bessée. organisé par l'Association Les Petits Pas.

Contact: 06.30.85.43.55 Mail les-petits-pas@orange.fr

ADMD

Un nouveau délégué départemental pour l'ADMD : L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité qui compte plus de 48 000 membres au niveau national (dont 200 dans les Hautes Alpes) vient de changer de délégué départemental. C'est désormais Yves Dron qui assumera cette fonction, relayé pour le nord du département par Nicole Jullien.

Contact : Yves DRON : "La Montagne" 05000 – PELLEAUTIER. tél : 06 84 10 90 93 – eMail : admd05@admd.net; Nicole JULLIEN : 13M Avenue de la République 05100 - BRIANÇON. tél : 04 92 21 08 09 - eMail : nbj.briancon@wanadoo.fr; Site : http://www.admd.net

EXPRESSION LIBRE

FLORILÈGE DE RETRAITES

En latin, *trahere* signifie tirer, et *retrahere* tirer en arrière, se retirer. Ce verbe, qui est devenu en ancien français *retraire*, n'est plus employé depuis longtemps, mais le participe passé féminin, *retraite*, devenu substantif, a perduré jusqu'à nos jours avec plusieurs sens.

En effet on peut battre en retraite, on peut aller en retraite, on peut partir en retraite. Et, lors de certaines fêtes, notamment le 14 juillet pour commémorer la prise de la Bastille, on peut aussi participer à une retraite aux flambeaux, avec fanfare, lampions et feux de Bengale.

De tous temps, nombre de grands capitaines et d'armées immenses ont battu en retraite. Ce fut le cas d'Attila qui, vaincu en juillet 451 par Flavius Aetius aux Champs Catalauniques, fit retraite jusqu'en Hongrie sans être poursuivi, tant il était craint. L'année 1812 fut celle de la retraite de Russie de la Grande Armée qui vit 500.000 soldats partir au combat et seulement 50.000 en revenir : la retraite commencée à Moscou se continua jusqu'à Paris en passant par l'échec de la campagne de 1813. Le printemps 1940 vit la retraite depuis Dunkerque de la fine fleur de l'armée anglaise à travers la Manche. En juin1967, l'armée égyptienne recula en catastrophe à travers le Sinaï jusqu'au canal de Suez. Il n'est pas jusqu'à Napoléon qui disait qu'il n'y avait aucune honte à battre en retraite devant une femme !

Il est donné à bien des gens d'aller en retraite, afin de se recueillir ou se préparer à un acte important lors d'un éloignement momentané de leurs occupations habituelles.

La retraite spirituelle est un temps pris par un individu pour se mettre à l'écart du monde, afin de prier, méditer ou encore réfléchir sur sa spiritualité. C'est à la fois un temps de rupture et d'approfondissement. Au 5ème siècle avant Jésus-Christ, Diogène de Sinope vivait reclus dans une amphore géante et ne subsistait que grâce aux contributions de ses mécènes. Dans l'Inde antique, les ashrams, lieux où les sages recherchaient paix et tranquillité dans la nature, étaient situés loin des habitations, en forêt ou en montagne. Le vrai but assigné par Saint-Benoît à ses moines restait la recherche de Dieu. Et pour ce faire, il a souhaité que leur travail ne les obligeât pas à sortir du monastère, où tout devait être trouvé pour assurer la vie de tous les jours.

> *"Partir en retraite est bien souvent le rêve de tout un chacun"*

Partir en retraite est bien souvent le rêve de tout un chacun, pourvu que cela se fasse dans de bonnes conditions. La vieillesse a longtemps été considérée comme un risque : celui de devenir, avec l'âge, incapable de travailler et de subvenir à ses besoins. La vie des anciens a longtemps reposé sur la solidarité inter-générationnelle et sur de menus travaux artisanaux. De nombreuses formes d'entraide volontaires existaient dès le Moyen-âge : corporations, sociétés de secours mutuels. La première profession à obtenir une compensation en période d'inactivité fut celle des marins sous Louis XIV. Depuis 1945 le système actuel des retraites est basé sur le principe de la répartition, les cotisations des actifs servant à payer les pensions des retraités.

Partir en retraite, c'est à la fois une rupture et une étape. L'humoriste Alphonse Allais a dit **« Partir, c'est mourir un peu »** Alors, une fois en retraite, essayons de mourir le plus utilement possible. Les années qui restent peuvent être l'occasion de mettre savoir-faire, compétences et disponibilité au service de la société.

J-P. Lasserre

LA NATURE EN HIVER

On y est presque... les températures ont largement baissé, les arbres se sont parés de leurs couleurs d'automne et se délestent peu à peu, la neige a commencé à jouer de son blanc manteau. Les animaux, eux, finissent de compléter leurs réserves et se préparent. L'hiver va s'étirer plus ou moins longtemps selon l'altitude. Quels sont exactement ses effets, et quelles sont les adaptations nécessaires pour les animaux ?

Tout d'abord, la nourriture se fait rare. La couverture neigeuse rend l'accès difficile aux herbivores, ce qui reste des graminées est moins nutritif, et rien ne repoussera avant le printemps. Les proies sont moins nombreuses pour les carnivores : les oiseaux migrateurs se sont envolés, les marmottes sont rentrées en hibernation ; reste la microfaune à l'interface sol/neige. Les animaux vivent donc essentiellement sur leurs réserves de graisse. L'eau, elle aussi, est peu disponible, du fait de la saison, sèche dans nos contrées, et du fait de son état, glace ou neige le plus souvent. Les déplacements se font plus difficiles, à cause de l'épaisseur de la neige. Et le froid implique beaucoup plus d'énergie pour réussir à maintenir la température corporelle. Les besoins du tétras lyre sont ainsi multipliés par deux à -5°C, par trois à -25°C ! A la fin de l'hiver, le bouquetin mâle aura perdu 30% de son poids, la marmotte 40%, le merle noir 50%...

Chaque espèce s'adapte alors en fonction de ses besoins et de ses possibilités. Certains, ceux dont la température varie avec la température extérieure (poissons, certains amphibiens, de nombreux insectes), se passent de nourriture, se contentent de très peu d'oxygène et se réfugient sous les pierres ou au fond de l'eau : ils se dérobent. D'autres comme la marmotte, le hérisson ou la chauve-souris, mettent leur organisme au ralenti et n'ont souvent les réserves que pour un seul réveil : ils hibernent. D'autres encore, certains oiseaux et papillons comme la « belle dame », choisissent de partir parfois jusqu'en Afrique : ils migrent. Ceux qui restent s'adaptent de diverses façons : ils s'arrondissent, étoffent leur pelage ou plumage, en modifient la couleur, se mettent en boule, se réfugient dans la neige, diminuent leur température aux extrémités pour réduire les déperditions de température. Côté énergétique, ils réduisent leurs déplacements et activités, se groupent parfois, et, selon, passent plus de temps à trouver leur nourriture, utilisent leurs réserves enfouies ou changent de menu. Tout ça pour affronter l'hiver et s'é-co-no-mi-ser. La mortalité reste importante. Les réserves de l'été sont donc primordiales, tout autant que la tranquillité des animaux, autant l'hiver que l'été ! Alors chut, évitez de déranger les animaux et, en ski, restez dans les traces, à répétition c'est pour eux l'affaiblissement voire la mort ! Ça permettra aussi aux jeunes arbres de pousser sans être lésés...

> *" affronter l'hiver et s'é-co-no-mi-ser "*

Mai-Phi MILLOT

Pour en savoir plus, assister à nos conférences, proposer une intervention en classe ou dans une structure, quelle que soit la thématique nature : Maison de la Nature des Hautes-Alpes, tél. 04 92 45 37 87 (permanence les mardis, mercredis, jeudis) ou www.maisondelanature05.org. Merci au Parc National des Ecrins pour les informations et documents fournis dans le cadre de la campagne « Chuuut... c'est l'hiver ! » : www.ecrins-parcnational.fr

6° RENDEZ-VOUS NORDIQUE AU PAYS DE LA MEIJE

"Les Enseignes de Villar d'Arène", association de commerçants, vous invitent à découvrir les 22 et 23 janvier 2011 le "6ème Rendez-Vous Nordique au Pays de la Meije-Villar d'Arène".

Cet événement se déroule sur 2 jours avec un programme complet : découverte du Site Nordique niché en bordure du PNE avec ou sans accompagnement, stands animations nordiques (tir à l'arc, biathlon, ski joering ou cani rando avec chiens Samoyèdes, curling sur patinoire naturelle , etc), stands animations patrimoniales (fabrication du pain de ménage, "Au Fil des Fontaines), exposition, sculpture, pots conviviaux , etc. Le samedi à partir de 14 h 00 un gym khana chronométré dans les rues de Villar d'Arène en ski de fond ou raquettes.. *(attention : les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en fonction d'impératifs nivo-météo, sécurité)*

Un "PASS 6e RDV" : en vente au prix de : 8 € (enfants -12 ans), 10 € pour les autres) incluant : forfaits ski de fond /domaine + encadrement + test de skis de fond (dans la limite des stocks disponibles)+ toutes les animations citées + participation à la tombola (1er prix : une paire de raquettes "TSL")

Réservez votre week-end pour profiter à 100 % de cet événement – prix unique pour 1 ou 2 jours – Hébergements et Restaurations en direct chez les adhérents de l'association. Repas du dimanche 13 h – avec la «Tourte aux choux» tout compris 15 €/adulte 10 €/enfant -12 ans- réservé aux participants

Cet événement proposé par "Les Enseignes de Villar d'Arène", reflète le professionnalisme, le dynamisme et la convivialité des socioprofessionnels regroupés depuis 10 ans en association afin de faire vivre et connaître leur village, ses spécificités sportives, culturelles et traditions.

Ses partenaires professionnels : TSL – Salomon – Dermophil – ESF – PNE.- OT Ses partenaires : Mairie - Chambre du Commerce 05– Conseil Général 05 – Région PAC

Site : www.villardarene.com / Courrier : Les Enseignes de Villar d'Arène 05480 VILLAR D ARENE / Mail : martine@levannoir.net

CADDY DU RÉVEILLON

Au profit du Secours Populaire et du Secours Catholique et avec l'aide de Carrefour Market (Zone industrielle sud) où aura lieu la manifestation, sera mis en place **samedi 18 décembre** toute la journée un « Caddy du Réveillon » sous forme de tombola. Ce caddy sera abondamment garni de produits de haute qualité nécessaires au réveillon de quatre personnes.
Les billets seront mis en vente à l'entrée de la grande surface. Venez nombreux les acheter, le bénéfice intégralement reversé fera ensuite des heureux.

REPAS DE NOËL

Comme chaque année, les associations de solidarité (Secours Populaire, Secours Catholique, Croix-Rouge, CCFD terre solidaire, ACAT, ACF) partagent avec les personnes accueillies dans leurs associations un **repas festif le samedi 18 décembre à partir de 12 h** dans la salle du Prorel (la salle Ste Thérèse étant devenue trop petite). Ce repas permet également la rencontre des personnes accueillies, des bénévoles et des acteurs sociaux du Briançonnais. Au programme : Apéritif ; Repas préparé par les jeunes C.A.P « métiers de bouche » du collège des Garcins et les bénévoles ; Animations : Chants et musique avec la 'Compagnie Tournesol' ; Sketchs et histoires d'ici et d'ailleurs ; Arrivée et distribution de jouets par le Père Noël. Réservations auprès des associations jusqu'au 13 Décembre.
Participation à effectuer au moment de l'inscription: 4 € par adulte, 2 € pour le premier enfant, les autres : gratuit.

6° RENDEZ-VOUS

NORDIQUE AU PAYS DE LA MEIJE –VILLAR D'ARENE

22 et 23 Janvier 2011 - Un événement nordique ouvert à tous. Découverte du Site Nordique, des animations (tir à l'arc, biathlon, gym khana, ski joering et cani rando avec chiens Samoyèdes, curling sur patinoire naturelle, sculpture, pain, exposition) – "Pass 6ème RDV Nordique" 10 € - 8 €/enfants + 12 ans. Hébergements et Restaurations en direct auprès des adhérents des Enseignes de Villar d'Arène. Repas du dimanche réservé aux participants en commun (15 € adulte-10 € enfant – 12 ans)

Info :Par courrier : Les Enseignes de Villar d'Arène 05480 VILLAR D ARENE
Mail : martine@levannoir.net
Site : www.villardarene.com

LA VIE DES ASSOCIATIONS

EAU-SECOURS-BRIANÇONNAIS

Pour une Eau (et son Assainissement) de qualité et au plus près des coûts réels !

En automne 2007 et suite à la délégation de l'assainissement de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) à la SEERC - Lyonnaise des Eaux, des habitants des douze communes(*) ont décidé de se regrouper en créant l'association Eau-Secours-Briançonnais pour défendre leurs droits et leurs exigences de citoyens en ce qui concerne l'eau et son assainissement.
Depuis lors, l'Association poursuit deux objectifs complémentaires :
Obtenir des services de **qualité** pour la fourniture d'eau et l'assainissement, à la hauteur du cadre naturel magnifique qui est le nôtre. Ceci veut dire notamment qualité de l'eau et de l'épuration mais aussi entretien, renouvellement et utilisation rationnelle des réseaux.
Obtenir ces services à des **coûts** proches des coûts réels, qu'ils pèsent de manière équitable sur les différents usagers, et qu'ils incitent à une utilisation raisonnée des ressources.
L'Association s'intéresse par conséquent tout particulièrement au contrat de délégation de l'assainissement, mais aussi à la distribution de l'eau (en régie municipale pour toutes les communes de la CCB, sauf une qui est en DSP et une autre en SEM) et d'une manière générale à toute question d'intérêt collectif touchant à la ressource en eau et à son utilisation.
Sur le plan des principes, nous soutenons que l'eau est une ressource vitale, indispensable pour tout être humain, que c'est un bien public fragile et patrimonial (c'est-à-dire que nous transmettrons à nos enfants). Il en résulte que ce n'est pas une marchandise et qu'elle ne doit pas être soumise à la « marchandisation ».
Si la collectivité en a délégué la gestion à une société privée, elle a néanmoins le devoir d'en garder un contrôle total .
Or les exemples sont multiples en France de situations où les collectivités ne contrôlent pas, ou presque pas, les conditions d'exécution des contrats de DSP qu'elles ont passés. Il en résulte des prix extravagants pour l'usager, qui alimentent des super-profits pour les compagnies des eaux. Les collectivités qui reviennent à la gestion directe (en «régie ») ou qui contrôlent et renégocient fortement les prix (-20 à -40% !) sont de plus en plus nombreuses.

Ici dans le Briançonnais, nous voulons aller dans cette voie en poussant, au nom des usagers, les élus communautaires de la CCB et les élus communaux concernés à exercer un contrôle continu et approfondi sur les sociétés titulaires de Délégations de service pour l'eau et l'assainissement.
Pour la fourniture d'eau, nous avons une double préoccupation : que les collectivités territoriales assument pleinement leurs responsabilités en matière d'entretien et de renouvellement des réseaux que nous transmettrons aux générations futures ; que les prix soient équitables pour tous les usagers et les incitent à une utilisation raisonnée de l'eau et de tous les équipements.
A fin 2010, notre association compte près de 700 membres, ce qui est considérable pour un bassin de population comme le nôtre. Nous avons su mobiliser des bonnes volontés et des compétences, à l'intérieur et à l'extérieur de l'association, certains de nos conseillers ayant brillamment fait leurs preuves dans différentes villes de France. Le mécontentement gronde à l'égard de la SEERC pour l'assainissement, qu'il s'agisse de la qualité du service ou de son prix dont les conditions de calcul et de comptabilisation sont incompréhensibles pour les usagers. Plusieurs centaines d'usagers, mécontents , ont refusé de payer complètement un service de mauvaise qualité, à des coûts prohibitifs. Parmi eux, plusieurs dizaines ont été assignés au tribunal par la SEERC – Lyonnaise des Eaux – Groupe Suez …

La route sera longue, l'association a besoin de tous. Visitez notre site :
www.eau-secours-brianconnais.fr

Et si ces sujets vous intéressent, rejoignez notre équipe active : les bonnes volontés et les compétences sont bienvenues !

Pierre-Jean DOULAT, Président

(*) Les douze communes : La Grave, Villar d'Arène, Le Monêtier les Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey, Briançon, Puy Saint-André, Villard Saint Pancrace, Val des Prés, Névache, Montgenèvre, Cervières.

CLUB DE BRIDGE

Le BRIDGE est un sport de l'esprit et une passion à partager au sein du Club de Briançon Serre Chevalier dans une ambiance conviviale, à la fois amicale et studieuse.

- Si vous ne connaissez pas le bridge ou si vous êtes débutants, nous vous proposons des séances d'initiation ou de perfectionnement chaque lundi après midi et nous sommes à même de vous dispenser des cours.
- Si vous désirez simplement passer des moments agréables à « taper le carton », les tournois de régularité sont faits pour vous le mercredi ou vendredi après midi.
- Si la compétition vous tente, rejoignez nos équipes engagées dans des compétitions régionales ou nationales par paires ou en équipes.
- Si vous êtes jeunes collégiens ou lycéens, assistez à nos séances d'initiation dans vos établissements.

Occasionnellement, pour le plaisir des adhérents ou vacanciers bridgeurs dans notre région, nous organisons des manifestations et animations telles que (liste non exhaustive) :
- Le tournoi du Téléthon, le vendredi 3 décembre 2010 à l'initiative de la FFB (Fédération Française de Bridge),
- Le tournoi de Noël suivi d'un repas le vendredi 17 décembre,
- Le tournoi de l'Epiphanie avec tirage des Rois le 5 janvier 2011,

Sans parler des semaines Ski Bridge en janvier (du 22 au 28 janvier 2011 cette année) et Nature et Bridge fin juin accompagnées de cours et agrémentées de balades, randonnées ou pratiques collectives en ski selon la saison. Le plaisir et la bonne humeur de tous sont nos seuls objectifs.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site Internet www.bridge-club-briancon-serre-chevalier.com/ ou à nous contacter directement par téléphone au 06 72 36 52 50, ou par e-mail bridge-club-briancon-serre-chevalier@orange.fr

RECRUTEMENT

L'association locale ADMR du Briançonnais, association de services à domicile, recherche assistant(e) de vie pour des interventions auprès des personnes âgées et/ou handicapées. Poste sur le secteur du Briançonnais et environs.

Description des tâches : travaux ménagers et aide aux courses ; préparation et aide aux repas ; aide au lever, aide au coucher ; aide à la toilette.

Le poste : CDD de remplacement d'un mois pouvant évoluer vers un CDI. Temps de travail de 100 heures mensuelles. Diplôme exigé : BEP Sanitaire et Social, Titre d'Assistant de Vie, BEP Services aux Personnes ou Diplôme d'Aide Soignant. Taux horaire brut : 8,94 € si diplôme, application de la Convention Collective ADMR . Indemnité kilométrique : 0,35 €/km.

Exigences particulières : Etre titulaire du Permis B et d'un véhicule personnel ; Etre disponible le week-end.

Réponse : Recrutement à compter du 20 décembre 2010 ; Adresser CV et lettre de motivation à ADMR du Briançonnais ; A l'attention de Madame la Présidente, Central Parc 1, 05100 BRIANCON ou par mail admr-de-briancon@wanadoo.fr

UNE VISION DU TERRITOIRE À PARTAGER AVEC CES HABITANTS

Une manifestation durant 10 jours organisée par la communauté de communes du Briançonnais

- Lutte contre le changement climatique.
- Cohésion sociale et solidarité face à la montée prévisible du prix de l'énergie.
- Dynamique de développement soucieuse de notre environnement.

Les enjeux sont importants et les réponses apportées déterminantes pour l'avenir.C'est dans ce souci que la communauté de communes du Briançonnais organise, du 30 mars au 11 avril 2011, un temps d'information, de réflexion d'échange et de débats. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de la semaine nationale du développement durable, aura pour thématique l'énergie. Il sera alimenté par un contenu concret (l'habitat et la performance énergétique, les ressources énergétiques locales, les actions communales, ...), et enrichi par une réflexion d'ordre sociétal dont le fil conducteur sera "**l'après-pétrole**".

VAUB'ÂNES - LA CHARRUE DEVANT LES BŒUFS !

Energies renouvelables, développement durable, biodiversité, il n'est pas un jour sans... A croire que la meilleure manière de ne rien faire, c'est d'en parler ! Si la biodiversité est un thème "politiquement" porteur, il est de la responsabilité de tous de faire en sorte qu'il ne soit pas galvaudé. Ainsi, sur le plan d'une réflexion systémique, lorsque l'UTL propose une soirée d'information sur le thème "agriculture et biodiversité", la problématique est elle bien posée ? La biodiversité est un objectif, l'agriculture, un outil.

Pour mémoire, l'écologie est une science dont l'objectif vise à comprendre les interactions et les interdépendances d'un système, certainement pas de fournir à l'institution un moyen de « faire valoir ». Ainsi, aborder la biodiversité par un titre du type : "*les conséquences de la disparition de l'élevage en agriculture de montagne*", plus fondamental et, certainement moins tendance, n'aurait il pas été plus cohérent, voire réaliste ?

Sémantique, certes, mais certains excès ne risquent ils pas de forger l'opinion aux dépens de l'argument fondé et du comportement responsable ?

Jacques LELANDAIS,

chiropraticien, président de l'association Vaub'Ânes dont la modeste ambition, très engagée dans l'action concrète, vise à la préservation de la biodiversité en montagne.

ASSOCIATION FAMILIALE BRIANÇONNAISE

L'A.F.B, Association Familiale Briançonnaise, créée depuis de nombreuses années pour venir en aide aux familles du Briançonnais, est un lieu convivial de rencontre, d'écoute, d'échange du savoir et du savoir faire. Autour d'ateliers créatifs ouverts à tous et animés par des personnes expérimentées, elle propose aux adhérents de se rencontrer et d'acquérir un savoir faire au bénéfice de leur famille (créations couture, tricots, crochet..).

Cette année elle a ajouté un Atelier Mosaïque autour duquel elle souhaite voir se rassembler les familles traditionnelles et recomposées. Les enfants et parents pourront ainsi, hors du foyer familial, faire tomber les éventuelles tensions et mieux communiquer autour d'une création commune ou tout simplement se faire plaisir en confectionnant un objet de décoration ou un cadeau.

Toutes ces activités permettent également de sortir de l'isolement les personnes qui se trouvent en difficultés pour diverses raisons (personnes âgées, personnes d'origine étrangère maitrisant mal notre langue, personnes seules, etc..).

Dans sa dynamique d'aide à la famille, elle met gratuitement à disposition de ses adhérents du matériel collectif (machines à coudre, surjeteuses, pinces de mosaïque, colle, etc..) et organise tous les ans un débat/conférence animé par un professionnel et trois vide-greniers.

En outre elle procède à la location de maxy-cosy et nacelles pour un prix très modique.

Les finances de l'association sont alimentées par une adhésion annuelle de 20 € par famille et d'une participation aux activités (Couture : 80 € par an - Tricot - crochet : 60 € par an ; Mosaïque : 10 € par atelier de 3 heures)

Pour tous renseignements : Association Familiale Briançonnaise ; 7, bld du Lautaret (bat CAF), 05100 Briançon ; Les mardi et jeudi de 13h30 à 16h30 ; tel : 04 92 22 34 71.

REPÈRES ASSO

Membres du bureau :
Janine Antoniali, présidente
Marie Claire Le cherbonnier, trésorière
Michèle Hausser, trésorière adjointe
Martine Girard, secrétaire
Christine Arnaud, secrétaire adjointe

Nombre d'adhérents : 21

Siège social : 7, bld du Lautaret (bât CAF) à Briançon

Date de création : février 1976